



Afrique du Nord

Environnement opérationnel

Le flux de migrants économiques et de demandeurs d'asile qui traversent l'Afrique du Nord pour se rendre en Europe est difficile à quantifier. Beaucoup tentent de poursuivre leur route afin de gagner l'Europe du Sud ; cependant, le nombre de personnes qui parviennent à destination semble avoir diminué l'an passé. Ceci est peut-être dû aux dangers croissants du voyage, ou encore à l'apparition de nouveaux itinéraires.

À l'aide de fonds spécifiquement affectés à cet usage, l'UNHCR a mis au point une stratégie régionale pour renforcer l'asile en Afrique du Nord. Depuis le deuxième semestre 2005, le Haut Commissariat s'est attaché à renforcer les capacités de ses bureaux dans la région en vue d'identifier les demandeurs d'asile et les réfugiés au sein des migrants se dirigeant vers l'Europe. Le projet se poursuivra en 2008.

Jusqu'à présent, aucune solution viable n'a été trouvée pour remédier au sort des réfugiés sahraouis originaires du Sahara occidental actuellement hébergés dans des camps de la région de Tindouf, en Algérie. L'UNHCR continue à fournir une aide essentielle aux réfugiés qui vivent dans les camps. En étroite coordination avec la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), le Haut Commissariat appuie également le projet de mesures de rétablissement de la confiance lancé en 2004. Le projet permet d'assurer des communications téléphoniques, d'animer des séminaires consacrés à des sujets sans caractère politique et d'organiser des visites entre les réfugiés qui vivent dans les camps de Tindouf et les membres de leur famille vivant au Sahara occidental.

Algérie

Jamahiriya arabe libyenne

Maroc

Mauritanie

Sahara occidental

Tunisie



Si la situation politique n'évolue pas, l'UNHCR cherchera à obtenir l'accord des parties pour poursuivre le projet en 2008 et en 2009. En 2007, deux réunions ont été organisées entre les autorités marocaines et les représentants du Front POLISARIO, en vue d'identifier d'éventuelles solutions à ce conflit de longue date. Le Haut Commissariat suivra de près les évolutions de la situation et ajustera en conséquence les opérations planifiées pour 2008 et 2009.

Stratégie

L'UNHCR aidera les Gouvernements de la région à se doter des moyens nécessaires pour gérer les flux migratoires en adoptant une démarche qui tient compte des besoins de protection, dans le respect du droit international. Des réunions régionales seront régulièrement organisées entre des fonctionnaires gouvernementaux, des ONG et des membres du personnel du Siège et des bureaux régionaux de l'UNHCR afin d'affiner les stratégies et de mettre au point des programmes concrets pour mieux traiter la problématique de l'asile et des migrations.

Le Plan d'action en dix points servira de cadre à l'approche de l'UNHCR vis-à-vis des politiques régionales de gestion de l'asile et des migrations. Le Plan prévoit une stratégie à deux volets, qui doit aider le Haut Commissariat à structurer et à renforcer ses interventions, tout en lui permettant de définir des axes de coopération avec les gouvernements partenaires, les ONG et la société civile (voir encadré).

Contraintes

L'UNHCR a consolidé sa présence et renforcé ses capacités, ainsi que ses ressources, dans tous les pays de la région. Cette démarche a nécessité une augmentation conséquente de la dotation en personnel et des besoins financiers qui ont été couverts en grande partie par des contributions affectées. En raison de l'ampleur du problème, le Haut Commissariat devra maintenir ses effectifs et ses ressources supplémentaires, de manière à renforcer les opérations tout au long de l'année 2008 et de l'année 2009.

En l'absence de règlement politique de la crise au Sahara occidental, l'UNHCR doit venir en aide à une population réfugiée de longue date pour laquelle aucune solution ne semble s'esquisser. Une assistance essentielle – mais insuffisante – continue d'être prodiguée aux réfugiés, qui vivent dans un milieu désertique, hostile, sans possibilité de devenir autosuffisants.

Opérations

En **Algérie**, en moyenne 200 réfugiés urbains et 250 demandeurs d'asile recevront une protection et une aide pour subvenir à leurs besoins en matière d'alimentation, de logement, de santé et d'éducation. Les réfugiés et les demandeurs d'asile qui vivent en milieu urbain sont principalement originaires de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, du Rwanda, de la Somalie, du Tchad et du Burundi. L'Algérie accueille en



UNHCR/J. Gagné

Camp d'Asmara, dans l'Ouest de l'Algérie. L'UNHCR a aéroporté des secours d'urgence pour plus de 50 000 réfugiés sahraouis victimes des inondations.

outre quelque 4 000 réfugiés palestiniens ; ceux-ci sont bien intégrés et ne reçoivent aucune aide de l'Organisation.

En attendant un règlement politique de la crise au Sahara occidental, l'UNHCR poursuivra son programme d'assistance en faveur des réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de Tindouf en 2008 et en 2009. Ce programme, destiné à compléter l'aide apportée par les organismes gouvernementaux et par les ONG, prévoit essentiellement les activités suivantes : ravitaillement en denrées alimentaires d'appoint, distribution de gaz butane pour la cuisson des repas et appui aux services de santé et de nutrition. L'UNHCR entend également offrir des services éducatifs, notamment des cours d'informatique spécifiques, des cours de langue et des activités destinées aux adolescents. Le programme assurera l'approvisionnement en eau potable et un assainissement adéquat dans tous les camps.

Le projet de mesures de rétablissement de la confiance, lancé en mars 2004, se poursuit. En 2008, quelque 5 700 bénéficiaires, résidant à Tindouf et au Sahara occidental, se rendront mutuellement visite. Un projet visant à utiliser des moyens de transport terrestres pour les visites, ce qui permettrait d'accroître le nombre de

bénéficiaires, est actuellement à l'étude. Le programme continue de susciter un vif intérêt au sein de la population des camps : plus de 20 000 personnes s'y sont d'ores et déjà inscrites.

En **Jamahiriya arabe libyenne**, l'UNHCR favorisera des activités visant à renforcer l'autosuffisance des réfugiés avec l'aide de partenaires locaux. Des projets de microcrédit, des formations professionnelles et des stages d'apprentissage destinés à favoriser l'emploi indépendant et salarié seront mis en œuvre. Les représentants des réfugiés seront impliqués dans la conception et l'organisation des activités, de sorte que les besoins des femmes réfugiées soient adéquatement pris en charge et que les propositions des réfugiés reçoivent l'attention requise.

Près de 14 000 réfugiés et autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR sont inscrits sur les registres de la délégation en Libye. Environ 9 000 d'entre eux sont Palestiniens, 3 000 sont Somaliens et les 2 000 autres sont originaires de pays divers, dont la Guinée, le Tchad, le Libéria et la Sierra Leone. À l'heure actuelle, 5 000 réfugiés soudanais, érythréens, libériens et sierra-léonais bénéficient d'indemnités de subsistance de base, d'une aide au logement, d'une assistance médicale, d'un enseignement primaire et d'une orientation juridique.

Le **Maroc** continue de recevoir des milliers de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants originaires d'Afrique sub-saharienne et de régions aussi lointaines que l'Asie du Sud-Est, qui tentent de se rendre en Europe. Ces deux dernières années, l'UNHCR s'est principalement attaché à distinguer les réfugiés et les demandeurs d'asile des migrants économiques et à offrir une aide aux personnes dont il était établi qu'elles relevaient de sa compétence. Cet effort se poursuivra et s'intensifiera en 2008.

Il y a actuellement environ 700 demandeurs d'asile et 500 réfugiés au Maroc et l'on peut s'attendre à une augmentation de ce nombre. En 2008 et en 2009, l'UNHCR aidera quelque 400 individus, figurant parmi les plus vulnérables, en subvenant à leurs besoins en matière d'alimentation, de logement, de santé, d'éducation et d'orientation juridique. Il continuera à appuyer certaines

activités génératrices de revenus, destinées à favoriser l'autosuffisance, en 2008 et en 2009.

En **Mauritanie**, l'UNHCR renforcera la capacité des autorités à gérer l'asile dans le contexte des flux migratoires qui traversent le pays. Un projet d'assistance élémentaire sous forme de soins et d'entretien sera assuré au profit des réfugiés et des demandeurs d'asile les plus vulnérables. Le 20 juin 2007, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, le Gouvernement a invité les réfugiés mauritaniens – dont beaucoup sont exilés depuis 18 ans – à rentrer dans leur pays. Au dernier trimestre de l'année 2007 et en 2008, le Haut Commissariat coopèrera avec les autorités et diverses ONG afin de faciliter le retour et la réintégration de 24 000 réfugiés mauritaniens, provenant principalement du Sénégal et du Mali.

Amélioration de la protection des réfugiés au sein de mouvements migratoires plus amples en Afrique du Nord

Les mouvements migratoires « mixtes », impliquant des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants économiques, posent des problèmes de protection spécifiques, concernant notamment l'accès à la sécurité. À l'heure où les États redoublent d'efforts pour « gérer » les migrations, il est important d'identifier les réfugiés et les demandeurs d'asile au sein des mouvements mixtes et de veiller à ce qu'ils puissent accéder à la protection et à l'assistance dont ils ont besoin. Pour parer à ces difficultés, le Plan d'action en dix points définit dix domaines clés où des mesures sont nécessaires pour traiter la question des mouvements mixtes et irréguliers, en se concentrant sur les activités qui relèvent du mandat de l'UNHCR.

Les activités prévues dans le Plan d'action sont exécutées au titre d'un projet sur deux ans, intitulé « Amélioration de la protection des réfugiés dans les mouvements migratoires plus larges en Afrique du Nord ». Le projet est cofinancé par la Commission européenne et le Danemark dans le cadre d'un programme supplémentaire spécifique.

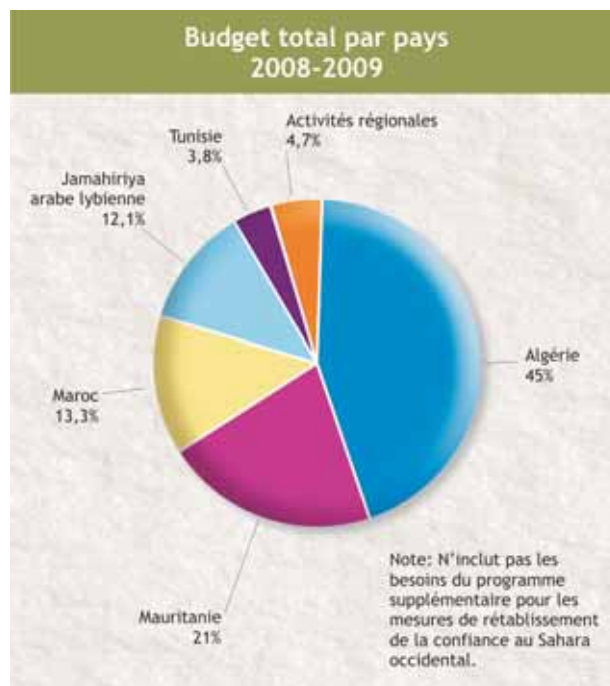
Les activités prévues au titre du projet sont centrées sur :

- le renforcement de la présence de l'UNHCR moyennant une augmentation de la dotation en effectifs et des projets de déploiement ;
- la mise en place de mécanismes de répartition des charges, visant à promouvoir des solutions pour les réfugiés, y compris l'autosuffisance et le rapatriement librement consenti ;
- l'instauration de partenariats pour consolider la capacité des organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes ;
- l'adoption d'un cadre législatif national régissant les affaires d'asile et de réfugiés dans chaque pays de la région.

L'approche concertée qui sous-tend le Plan d'action en dix points s'est avérée efficace pour renforcer les partenariats et la coopération opérationnelle entre l'UNHCR et des acteurs clés sur le terrain. Les relations du Haut Commissariat avec les gouvernements de la région, la société civile et d'autres partenaires se sont élargies. Au Maroc, un groupe thématique des Nations Unies sur les migrations (présidé par l'UNHCR) a achevé de mettre au point un cadre pour des activités communes. Dans la Jamahiriya arabe libyenne, l'UNHCR et l'*International Organization for Peace, Care and Relief* développent leur coopération autour de la mise en œuvre de certains éléments du Plan en dix points. De même, le Haut Commissariat et le Centre international pour le développement des politiques migratoires ont étudié la possibilité d'exécuter des projets en partenariat.

Si ces mesures ont indéniablement eu des effets positifs sur les populations concernées, ainsi que sur la capacité institutionnelle et opérationnelle dans la région, la mise en place de solutions durables nécessitera des politiques plus cohérentes en matière d'asile et de migrations de part et d'autre de la Méditerranée. C'est la condition pour trouver un juste milieu entre les priorités relatives à la maîtrise des migrations et les impératifs de la protection des réfugiés.

En **Tunisie**, la délégation honoraire assurera la détermination du statut de réfugié à la place des pouvoirs publics, en veillant au respect des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. En coordination avec des organismes gouvernementaux et des ONG, la délégation s'attachera à promouvoir le droit des réfugiés et diffusera des informations à ce sujet. Selon les estimations de l'UNHCR, 80 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de pays d'Afrique sub-saharienne, bénéficieront d'une assistance relative aux vivres, au logement et aux soins de santé, l'éducation étant également encouragée par la distribution de bourses. Des discussions avec les autorités concernées devraient aboutir à l'implantation d'une représentation à part entière de l'UNHCR en Tunisie.



Budget (dollars E.-U.)							
Pays	2007			2008			2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel
Algérie	4 268 794	633 842	4 902 636	4 900 313	330 957	5 231 270	4 900 313
Jamahiriya arabe lybienne	984 270	17 736	1 002 006	1 314 586	89 300	1 403 886	1 314 585
Maroc	983 475	593 900	1 577 375	1 202 897	462 765	1 665 662	1 335 282
Mauritanie	885 472	2 175 171	3 060 643	897 903	2 924 223	3 822 126	907 212
Sahara occidental	0	2 667 257	2 667 257	0	0	0	0
Tunisie	358 096	22 038	380 134	406 312	37 031	443 343	406 312
Activités régionales	0	823 625	823 625	0	1 061 907	1 061 907	0
Total	7 480 107	6 933 569	14 413 676	8 722 011	4 906 183	13 628 194	8 863 704

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses indirectes de l'UNHCR.